Image not found or type unknown

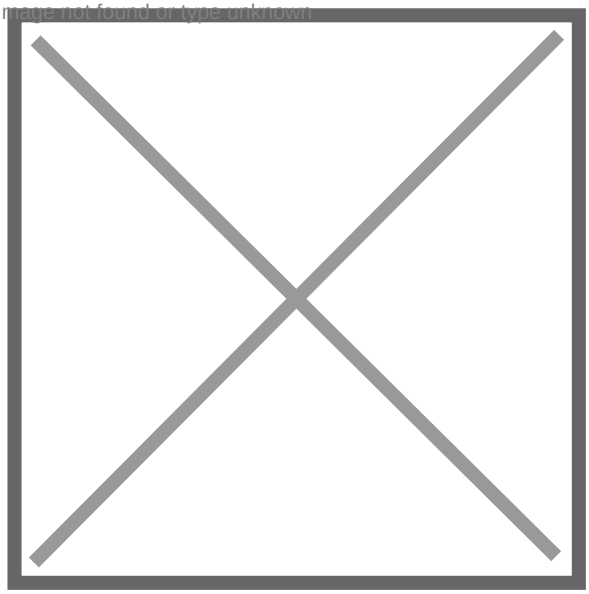

Remise en question d'avantages en nature

Par **viva**, le **27/03/2008** à **12:42**

le Président de l'association pour laquelle j'étais la principale bénévole me menace de déposer plainte si je ne restitue pas le matériel payé par l'association, qui m'a été donné en échange de services rendus. je n'ai aucune preuve de ces dons : c'est sa parole contre la mienne.
qu'est-ce que je risque ? que puis-je faire pour garder le matériel ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés